Commission Nationale Pénitentiaire **FORCE OUVRIÈRE**

# ► OUTRE-MER ◄

SNP FO

PERSONNELS DE SURVEILLANCE

*Chers collègues, chers camarades,*

Le 06 décembre 2018, vous allez désigner vos représentants pour défendre au mieux vos intérêts collectifs et individuels.

Depuis de nombreuses années déjà, une Commission Outre-Mer a été créée pour répondre au mieux aux exigences du terrain pour faire valoir et reconnaître les spécificités ultra-marines.

Les travaux menés par la Commission Outre-Mer et ses actions médiatiques ont pesé au sein des différentes discussions institutionnelles quant à la prise en compte des problématiques pénitentiaires d'Outre-Mer.

Pour rappel, **la Commission Outre-Mer FORCE OUVRIERE** s'est largement mobilisée, que ce soit au niveau des instances de l'Administration Pénitentiaire, des élus de la République et du Ministère de l'Outre-Mer, pour réclamer de meilleures conditions de sécurité et de travail dans ces territoires, départements et collectivités d'Outre-Mer.

De ce fait au travers des nombreuses actions déjà engagées, **FORCE OUVRIERE** souhaite poursuivre en mettant l'accent sur les nécessités :

► D'accentuer la **politique de rattrapage en Outre-Mer** notamment sur l'immobilier, le budget et les ressources humaines.

► De créer une véritable **Direction Interrégionale Outre-Mer** avec ses propres instances et compétences.

► D'augmenter la **création d'antennes SPIP en Outre-Mer** pour répondre à l'objectif de prévention de la récidive.

► De la mise en œuvre d'un **Centre National d'Évaluation délocalisé en Outre-Mer.**

► De poursuivre la **politique sécuritaire** en prenant en compte les particularités de chaque territoire (ERIS, PREJ, ELSP, du développement du renseignement pénitentiaire, des maisons centrales, plan de fouille, lutte contre les projections, sécurisation périmétrique, etc…).

► De renforcer la **coopération régionale** par des **conventions de transfèrements** avec les détenus d'origine étrangères.

► De poursuivre **la politique d'amélioration des dispositifs de soins** (UHSA, UHSI, etc.…).

► De renforcer **la formation des personnels** (mise à jour des pratiques professionnelles).

► De la mise en place d'un **groupe de travail de suivi sur les travaux spécifiques** à l'Outre-Mer.

► De la mise en œuvre d'un groupe de travail sur la **prévention des risques psycho-sociaux**.

► De la création d'un **Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale** Outre-Mer pour coordonner l'action sociale.

► De la mise en œuvre d'une loi spécifique Outre-Mer.

**La Commission Outre-Mer FORCE OUVRIERE** prendra toutes ses responsabilités dans les discussions et elle s'est fixée une feuille de route où de nombreux chantiers restent à réaliser pour améliorer les conditions de travail de ces fonctionnaires qui se sentent « ***les oubliés de la République*** ».

**Pour la Commission Outre-Mer FORCE OUVRIERE**


**Willy SAIB**
Délégué SNPFO - National Outre-Mer

**Didier KANDASSAMY**
Président - Commission Outre-Mer FO

**Cédric BOYER**
Vice-Président - Commission Outre-Mer FO



Pénitentiaire FO RESISTER !! Pénitentiaire FO RIEN LACHER !!!
Avec FO je défends le Service Public !!!

SNP OUTRE-MER FO

# CONGES BONIFIES

## MANIFESTATION

## JEUDI 26 MAI A FRESNES

## RASSEMBLEMENT
## A 11H00 DEVANT LE MESS DE FRESNES

Face au matraquage de nos droits aux congés bonifiés REAGISSONS et faisons REAGIR !!!!!

Mobilisons-nous pour faire barrage contre toutes formes de stigmatisations et discriminations passives autour des congés bonifiés !!!

REFUSONS l'impasse imposée dans la gestion obtuse des congés bonifiés qui engendrent défiance et division des personnels !!!

**HALTE aux fossoyeurs des congés bonifiés !!**

Réagissons tous ensemble pour ne plus se mettre à genoux dans l'attribution des dates aux congés bonifiés !!

Rendez-vous à **FRESNES LE 26 MAI 2016 A 11H00** pour faire entendre notre souffrance

**La commission Outre-mer FO Pénitentiaire**

Mail : fo.commissionoutremer@gmail.com

Commission Outre-mer FO Pénitentiaire

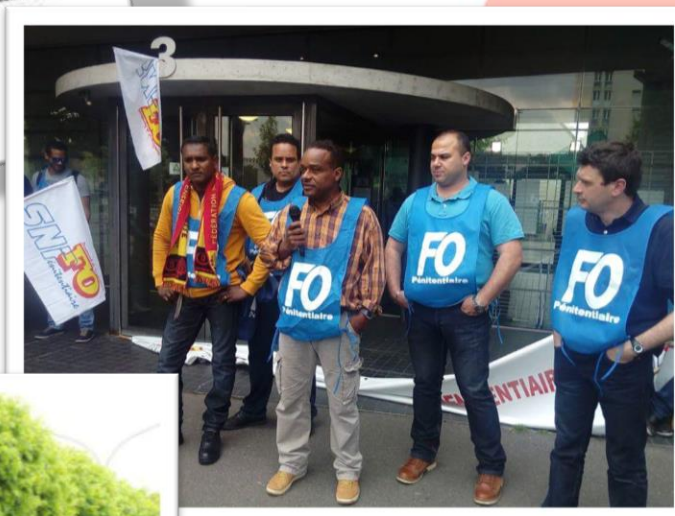

**La plateforme revendicative de la Commission Outre-Mer Force Ouvrière Pénitentiaire :**

- Respect des 65 jours
- Respect de la circulaire de 2007 relatif aux congés bonifiés
- Possibilité de départ en CB en juillet-Août
- Mise en œuvre d'un formalisme relatif aux CB ( récépissé de requête etc..) pour faire valoir les droits des agents en cas de contentieux avec l'Administration Pénitentiaire.
- Augmentation du TCCBS (Taux de Compensation pour le Calcul en Besoin de Service) à 30 %
    - Révision de l'indice 340 (prise en charge du conjoint)
    - Révision de la convention du Ministère de la Justice avec les compagnies aériennes portant sur le suivi et la gestion des billets.
    - Simplifications administratives des CB (faisceaux d'indices des CIMM etc.)
    - mise en place d'un groupe de travail de réflexion régional et national sur la problématique CB
    - Définir un calendrier pour remédier aux discriminations structurales et administratives (UHSI, UHSA, PREJ, UVF, etc.)
    - création d'une véritable DI outre-mer en lieu et place de la mission outre-mer actuelle
    - Renfort en effectif à l'administration Centrale en charge dans la gestion des dossiers CB
    - Application des CIMM pour les mutations pour le corps de Commandement

**La Commission Outre-mer Force Ouvrière.**
**Le 13 juillet 2016**

Monsieur Jean-Jacques URVOAS
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et des Libertés
13 place Vendôme
75001 PARIS

# LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**Objet : L'Outre-mer « les grands oubliés de la République »**

Monsieur le Ministre,

**Lors de votre visite officielle de la maison d'arrêt de Nîmes le lundi 08 août 2016, le Premier Ministre a annoncé qu'un plan « spécifique concret, précis et financé » sera dévoilé à l'automne prochain sur le parc pénitentiaire.**

**La Commission Nationale Outre-mer Force Ouvrière Pénitentiaire a l'honneur d'attirer votre attention sur la situation préoccupante de l'outre-mer.**

**Depuis des années notre organisation n'a de cesse de dénoncer le manque d'investissement de l'Etat pour ses « lointaines contrées ». Le constat est édifiant, en 2016 il n'y a toujours pas de structures spécifiques dans les départements d'Outre-mer, à savoir les UHSI/UHSA, EPM, CPA, QCP, ERIS, ou encore les PREJ. *Le niveau de prise en charge des personnes doit être équitable sur l'ensemble du territoire national.***

**L'Outre-mer n'échappe malheureusement pas à la surpopulation pénale. Les personnels pénitentiaires y travaillent dans des conditions parfois extrêmes. Les problèmes de nuisibles, cafards, rongeurs et pigeons sont connus et accentués par les fortes chaleurs dans certaines structures. Certains établissements sont vétustes faut-il le rappeler ? Les murs de la maison d'arrêt de BASSE-TERRE en Guadeloupe datent de 1664 tandis que ceux de la maison d'arrêt de SAINT-PIERRE à la Réunion existent depuis 1863.**

**L'unique prison de Martinique et le centre pénitentiaire de Remire Montjoly sont surpeuplés et les dispositifs d'accroissement des capacités ont montré toutes ses limites. Les violences survenues récemment dans ces structures confirment notre constat alarmant du manque de place de détention dans les outre-mer.**

**Si la surpopulation pénale pose des problèmes évidents de sécurité pour le personnel mais aussi pour les personnes incarcérées, la promiscuité est une entrave à la dignité humaine. En effet les personnes détenues sont « entassées » dans des cellules dortoirs de 3 à 6 ou 7 places et allant même jusque 14 dans une même cellule pour certains établissements d'Outre-mer. Si la garde est bien assurée l'insertion ou la réinsertion sont difficiles à mettre en œuvre.**

**L'encellulement individuel a pourtant une nouvelle fois été repris par l'article 100 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 qui dispose :**

- ***Modifié par LOI n°2014-1655 du 29 décembre 2014 - art. 106***

***Jusqu'au 31 décembre 2019, il peut être dérogé au placement en cellule individuelle dans les maisons d'arrêt au motif tiré de ce que la distribution intérieure des locaux ou le nombre de personnes détenues présentes ne permet pas son application. Au deuxième trimestre de l'année 2016, puis au dernier trimestre de l'année 2019, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur l'encellulement individuel, qui comprend, en particulier, une information financière et budgétaire relative à l'exécution des programmes immobiliers pénitentiaires depuis la promulgation de la présente loi et à leur impact quant au respect de l'objectif de placement en cellule individuelle.***

***Cependant, la personne condamnée ou, sous réserve de l'accord du magistrat chargé de l'information, la personne prévenue peut demander son transfert dans la maison d'arrêt la plus proche permettant un placement en cellule individuelle.***

**Si des constructions ont été envisagées en Guadeloupe (Gourbeyre 2003), à la Réunion (Saint-Pierre 2010) ou en Martinique (2014),** ***aujourd'hui elles apparaissent nécessaires et urgentes pour répondre aux objectifs la loi en vigueur d'une part et d'autre part pour améliorer les conditions de détention, de sécurité et de travail dans ces régions françaises.***

**Par ailleurs l'ouverture de nouvelles structures pourrait offrir des possibilités de retour aux nombreux personnels ultra-marins en attente d'une mutation dans l'hexagone.**

***Pour mémoire, l'engagement numéro 53 du candidat M. HOLLANDE promettait : […] « les peines prononcées seront toutes exécutées et les prisons seront conformes à nos principes de dignité ».***

**Les prisons de l'Outre-mer ne doivent pas être exclues des principes de dignité de la République.**

**La Commission Nationale Outre-mer Force Ouvrière Pénitentiaire rappelle son attachement à l'ouverture urgente des PREJ et des UHSI/UHSA en Outre-mer au nom de la continuité territoriale : Sa population ne sont pas des « sous-citoyens français ». Elle souhaite voir la construction prochaine de nouvelles structures pénitentiaires adaptées dans les Départements d'Outre-mer.** ***Les cellules dortoirs n'ont plus de place dans la politique carcérale d'aujourd'hui.***

**Par ailleurs la Commission Nationale Outre-mer Force Ouvrière Pénitentiaire s'indigne de la situation insupportable des statuts des fonctionnaires mahorais qui ne sont toujours pas régularisés à ce jour.**

**Dans l'attente du « plan prison », la Commission Nationale Outre-mer Force Ouvrière Pénitentiaire vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de sa très haute considération.**

**Fleury-Mérogis, le 18 août 2016**

**La Commission Nationale Outre-mer**
**Force Ouvrière Pénitentiaire**

***Copie à : M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur***
***Mme George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outre-Mer***
***Mme Ericka BAREIGTS, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité réelle***
***Mme Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire***
***M. Hubert MOREAU, Directeur Interrégional de la Mission Outre-mer***
***M. Claude LISE, Président de l'assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique***
***M. Rodolphe ALEXANDRE, Président de l'assemblée de la Collectivité Territoriale de Guyane***
***M. Didier ROBERT, Président du conseil régional de la Réunion***
***Mme. Nassimah DINDAR, Présidente du conseil départemental de la Réunion***
***M. Ary CHALU, Président du conseil régional de Guadeloupe***
***M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, Président du Conseil départemental de Mayotte***

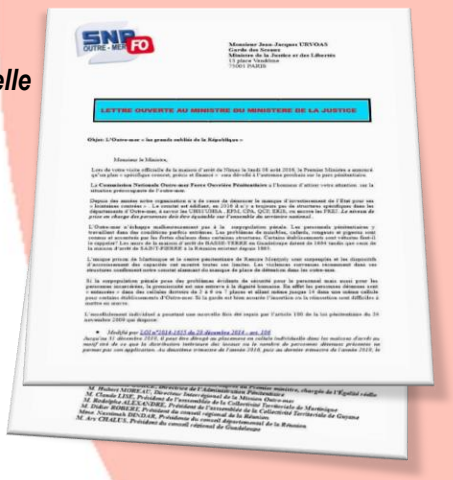
LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

# Congés bonifiés : Audience Directeur Interrégional

Le mercredi 24 août 2016, une délégation de la Commission outre-mer Force Ouvrière a été reçue par le Directeur Interrégional au siège de la DISP à Fresnes.

Cet échange s'inscrivait dans la continuité de la mobilisation en date du 26 mai portant sur les difficultés rencontrées sur les congés bonifiés et le maintien d'un dialogue social soutenu et indispensable.

Le directeur interrégional a été attentif et soucieux de la problématique actuelle autour des congés bonifiés et reconnaît la gestion particulière dans certains établissements pénitentiaires .

Par ailleurs, il a insisté sur le respect des droits relatifs à ce congé spécifique et la nécessité de faire une note de rappel et de cadrage dans le traitement des dossiers.

La Commission outre-mer Force Ouvrière a longuement débattu sur les avis défavorables d'attribution de dates en particulier juillet et août qui sont à l'origine de nombreuses frustrations des fonctionnaires bénéficiant de ce congé particulier.

Notre organisation professionnelle a pointée du doigt des disparités d'un établissement à l'autre en raison de l'interprétation des textes relatifs aux congés bonifiés faites par certains chefs d'établissement.

Cette défiance dans la gestion de ce congé est inacceptable pour notre organisation où la notion de nécessité de service s'apparente à l'utilisation abusive du 49-3 version administration pénitentiaire.

Nous avons également dénoncé toute tentative d'instrumentalisation de ce congé spécifique pour diviser le personnel et être une variable d'ajustement de l'effectif .

La Commission outre-mer Force Ouvrière condamne toutes formes de stigmatisation de près ou de loin visant les fonctionnaires pouvant prétendre à ce congé inscrit dans le marbre de la République.

Enfin la Commission outre-mer Force Ouvrière a soumis une réflexion portant sur la mise en œuvre d'un groupe de travail avec les organisations professionnelles pour dégager des solutions pérennes.

La Commission outre-mer Force Ouvrière restera une vigilance de proximité pour défend soutenir nos spécificités .

**Ensemble préservons nos acquis sociaux !**

Didier K

Président
Outre-M

# LETTRE OUVERTE

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Le 09 janvier 2017

Depuis plusieurs mois notre organisation n'a cessé d'interpeller les diverses autorités de tutelle sur les problématiques liées aux congés bonifiés.

Pour rappel, le 26 mai 2016 une mobilisation a été organisée à notre initiative devant le siège de la Direction Interrégionale de Paris, pour dénoncer la gestion et la défiance des dossiers relatifs aux congés bonifiés.

Aussi, les modalités d'un groupe de travail sur ce dossier sensible restent à définir tant au niveau régional que national.

En effet, de nombreux agents ainsi que leurs familles sont pris en otage sur certaines décisions de l'Administration Pénitentiaire pour l'attribution des périodes de congés bonifiés.

Il n'est pas rare que la notion de nécessité de service soit mis en avant pour justifier le refus récurrents des dates demandées, alors que les dossiers sont instruits plus d'un an en amont.

Par ailleurs, notre organisation souhaite un encadrement strict de cette notion de nécessité de service avec l'obligation d'un rapport circonstancié et motivé en l'espèce.

En outre, les nombreux combats administratifs menés par les fonctionnaires concernés pour faire valoir et entendre leurs droits spécifiques, se heurtent à la rigidité interprétative des textes de l'administration centrale.

Un certain nombre d'agent sont victimes de véritables brimades administratives, occasionnant une souffrance psychologique au sein de leur environnement professionnel et familial.

Combien d'agents, au regard de certaines décisions, sont obligés de déscolariser leurs enfants avec toutes les conséquences et complications que cela engendre ?

Lors des différents échanges avec les fonctionnaires bénéficiaires des congés bonifiés, nombreux sont lésés dans leurs droits, victimes de remarques désobligeantes et indécentes vis-à-vis de leurs congés bonifiés.

D'autres raccourcis plus pernicieux favorisent et entretiennent la stigmatisation autour des congés bonifiés.

En effet, ces mêmes fonctionnaires sont pointés du doigt comme étant responsables des problèmes d'effectif que connaît actuellement l'Administration Pénitentiaire lors de la prise en compte de leurs congés spécifiques dans leurs départements d'origine.

Vous conviendrez que cette situation ne peut qu'engendrer la division des personnels tous corps et grades confondus.

De même, notre organisation s'inquiète du repli communautaire qui pourrait naître de l'absence de prise en compte réel de la problématique liée aux congés bonifiés.

FORCE OUVRIERE a toujours prôné un
République.

C'est dans cette démarche, que nous vous sollicitons, monsieur le Minis
pour mener une réflexion d'ensemble sur les difficultés rencontrées au sein de
établissements pénitentiaires.

Soucieux de l'intérêt que vous porterez à ce dossier sensible, je vous de croire, Monsieur le Ministre Garde des sceaux, en ma plus profonde considération et mon entier dévouement.

Didier KANDASSAMY
**Président de la Commission Outre-mer Force Ouvrière**

# FORCE OUVRIÈRE Reçue PLACE VENDÔME !

SNP FO OUTRE-MER :

FORCE OUVRIÈRE Reçue PLACE VENDÔME !

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE

**La Commission Nationale Outre-Mer FORCE OUVRIÈRE, conduite par le Secrétaire Général Adjoint, Stéphane TOUIL, était reçue ce jeudi 19 janvier 2017 pendant près de deux heures place Vendôme, par le conseiller technique ministériel, Monsieur Floran VADILLO.**

**Notre Secrétaire Général Adjoint, au nom des instances nationales a remercié le conseiller ministériel de sa volonté à maintenir un dialogue social constructif sur ces questions spécifiques !**

**► CONGES BONIFIES :**

**FORCE OUVRIÈRE a très solennellement mis sur la table l'ensemble des problématiques rencontrées par les Originaires sur l'octroi de leurs droits (refus des périodes, inquisitions administratives, réduction directoriale des périodes), tout a été mis sur la table et argumenté face à notre interlocuteur.**

**Afin de déboucher sur une évolution positive, FORCE OUVRIÈRE a réitéré sa proposition d'un groupe de travail national afin de déboucher sur une circulaire administrative régulant dans la transparence et l'équité ce droit.**

**Le conseiller du ministre a reconnu et partagé notre analyse et apprécié nos propositions il s'engage à donner des directives rapides et fermes à la DAP sur ce dossier urgent et explosif.**

**► DIALOGUE SOCIAL et TRANSFORMATION de LA MOM en véritable DI :**

**FORCE OUVRIÈRE a fait un état des lieux sur la situation des établissements concernés à la Mission Outre-Mer. Aussi il apparait nécessaire de transformer cette structure administrative en véritable Direction Interrégionale avec les moyens humains et matériels nécessaires (UHSI, ESP, ELSP, UHSA, ERIF, ERIS, Maisons Centrales).**

**FORCE OUVRIÈRE a réclamé et insisté pour la création d'un CTI, car l'absence de dialogue social à ce niveau nuit forcément à la qualité du fonctionnement des établissements.**

**Alors qu'en même temps, au moins 3 fois chaque année tous les chefs d'établissements et DFSPIP des régions concernées sont réunis à la MOM, il est temps de mettre fin à cette inégalité incompréhensible !**

**Le DIALOGUE SOCIAL se construit dans des échanges constructifs et loyaux, il ne peut se bâtir sur les seules remontées d'un unique partenaire à savoir celui des chefs d'établissements !**

**L'action ministérielle doit s'interroger face à l'extrême gravité des actes délictueux et criminels qui gangrènent les détentions et se ramifient dans les « geôles ULTRAMARINES » !**

**Une situation sociale explosive justifiant les inquiétudes de FORCE OUVRIÈRE renforce notre analyse, notre réflexion, et nos propositions concernant L'OUTRE-MER.**

**Le Secrétaire Général Adjoint a demandé au conseiller ministériel de veiller à la situation du dialogue social dans certains établissements de la région parisienne, où certains responsables instrumentalisent et stigmatisent les Originaires de l'Outre-Mer dans le respect de leurs droits !**

**FORCE OUVRIÈRE a fait valoir son inquiétude face à la montée d'un regain de discriminations à caractère négrophobe !**

**A quand une véritable ÉGALITÉ des CHANCES entre la MÉTROPOLE et l'OUTRE-MER ?**
**A quand des actes forts pour gommer toutes ces disparités structurelles et administratives ?**

# FORCE OUVRIÈRE une FORCE de PROPOSITIONS et d'ACTIONS !

**Paris, le 20 janvier 2017**
**La Commission Nationale FORCE OUVRIERE Pénitentiaire**
**OUTRE-MER**

# FORCE OUVRIÈRE reçue au Ministère des Outre-Mer

SNP FO
OUTRE-MER :
FORCE OUVRIÈRE reçue
Au Ministère des Outre-Mer
SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE

Le jeudi 26 janvier 2017, **une délégation du SNP-FO Pénitentiaire** a été reçue au Ministère de l'Outre-Mer par Monsieur François DE KEREVER Directeur du cabinet de la **Direction Générale des Outre-Mer.**

Cette audience s'est inscrite dans le cadre du dialogue social mais aussi dans la continuité des actions menées pour soutenir les spécificités des ultra-marins.

Ainsi, lors de cet échange institutionnel plusieurs sujets ont été abordés. Notamment le dossier épineux et sensible des congés bonifiés tant dans les modalités d'attribution que dans le respect des droits.

**Nous avons fait état de la montée d'un sentiment de stigmatisation de nos collègues pouvant prétendre à ce congé particulier.**

Cette rencontre nous a permis aussi, d'affirmer le souhait d'associer **la politique pénitentiaire à la loi sur l'égalité réelle en Outre-Mer**. Il s'agit de porter une réflexion d'ensemble dans **le cadre du livre blanc de la pénitentiaire** pour gommer les disparités tant administratives que structurales (ERIS –UHSI-UHSA-PREJ ect ...) qui persistent dans les prisons de la République en Outre-Mer.

En effet, l'absence de ces structures sont vécues comme un affront fait à la continuité territoriale. Nous avons également insisté sur l'enjeu de la sécurisation de nos différentes missions ainsi que l'amélioration nécessaire des conditions actuelles de détention dans les nombreuses prisons en Outre-mer pour lutter contre le climat de violence qui y règne. Plus que jamais le **SNP-FO Pénitentiaire** est résolument engagé à faire valoir et soutenir les droits spécifiques des ultramarins.

Par ailleurs, notre organisation est consciente des difficultés rencontrées mais restera **vigilante et réactive** pour la défense des intérêts de l'ensemble des fonctionnaires qui se sentent lésés dans leurs droits.

**La Commission Outre-Mer FO pénitentiaire ne lâchera rien sur l'urgence de ces dossiers et n'hésitera pas à affirmer ses positions aussi souvent que nécessaire au vu du contexte actuel.**

**Paris, le 30 janvier 2017**
**La Commission Nationale FORCE OUVRIERE Pénitentiaire**
**OUTRE-MER**

SNP FO PERSONNELS DE SURVEILLANCE

# RASSEMBLONS-NOUS

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE

## BLOCAGE DE LA D.A.P AU MILLENAIRE

La commission Nationale Outre-Mer de FO Pénitentiaire dresse un constat alarmant sur la dégradation des droits des Personnels Pénitentiaires ultramarins exerçant en métropole et sur les conditions de travail des Personnels Pénitentiaires exerçant en Outre-mer.

**MALGRE LES CRIS DE JOIE ET DE SATISFACTION DE M. URVOAS,**

**LA SITUATION SOCIALE EST EXPLOSIVE !**

Une gestion dégradante, humiliante des congés bonifiés. Les droits des agents sont bafoués en toute impunité (Incitation à refuser les congés bonifiés ou à diminuer les droits à 65 jours) ! Refus de période et de report malgré des raisons médicales graves (Enfant handicapé à 100 % à Villenauxe on refuse un report à l'agent !) Honteux, Raciste ? Esclavagiste ? ...La liste est non exhaustive !!

Discriminations et stigmatisations autour de ce droit spécifique notamment pour l'attribution de certains postes et fonctions : c'est le retour à la traite « Négrière » !

Discriminations structurelles sans précédent dans les départements et territoires d'outre-mer (ERIS, ESP, UHSI, UHSA, PREJ, CNE, EPM, QSL, QPS, EQUIPE, CYNOTECHNIQUE...).

Parc immobilier vétuste et (Saint-Pierre, Basse-Terre, Nouméa)

Suppression d'emplois budgétaires, non remplacement des départs en retraite : c'est la saignée dans les établissements en outre-mer !

Risques psychosociaux importants, de nombreuses tentatives ou suicides !

Les prisons ultramarines sont sur le point d'exploser : l'insécurité se conjugue avec absentéisme et démotivation. Les fouilles organisées actuellement sont le signe d'une tension palpable dans les détentions, (émeutes, mutineries).

Oui à une politique courageuse et ambitieuse pour l'outre-mer !

Lors de la manifestation nationale à Fresnes en mai 2016, La commission Nationale Outre-Mer de FO Pénitentiaire avait réclamé la mise en place d'un groupe de travail avec les SYNDICATS autour des problématiques des congés bonifiés. DAP et Ministère campent sur leur MEPRIS : Rien à foutre des congés bonifiés et de l'OUTRE-MER !

**TOURISME POLITIQUE et PENITENTIAIRE sous les cocotiers !**

Malgré la loi du 20 avril 2016 relative à la prise en compte des CIMM pour les mutations des fonctionnaires originaires des Régions Ultramarines et pour les créations d'emplois l'administration continue d'appliquer le « colonialisme administratif » en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie : Inadmissible !!

Nous réclamons l'application immédiate et générale du CIMM pour tous les corps de l'administration Pénitentiaire sans distinction de grade.

L'administration pénitentiaire entretien la DIVISION des Personnels pour répondre à des exigences et équations purement comptables : refusons cette posture SOYONS tous SOLIDAIRE !

Alors, **TOUS le 20 AVRIL 2017 à partir de 11H00 devant les portes de la** afin de manifester notre colère et notre désarroi, l'administration a assez joué avec nos droits.

**Nous appelons TOUTES les Organisations Syndicales et TOUS les Pers à RÉAGIRE Ensemble et Unis face à tant d'INJUSTICES !**

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE
BP 20 236 – 75 558 Paris Cedex 11 –Tel : 01.58.30.32.22 – Fax : 01.58.30.97.19
www.fopenitentiaire.fr – Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

Par
FO

---

## LE 20 AVRIL 2017 : MOBILISONS NOUS TOUS DEVANT LA DAP

La commission Nationale Outre-Mer de FO Pénitentiaire dresse un constat alarmant sur la dégradation des droits des Personnels Pénitentiaires ultramarins exerçant en métropole et sur les conditions de travail des Personnels Pénitentiaires exerçant en Outre-mer.

Malgré les cris de joie et de satisfaction de M. URVOAS, la situation sociale est explosive !

**Une gestion dégradante, humiliante des congés bonifiés. Les droits des agents sont bafoués en toute impunité (Incitation à refuser les congés bonifiés ou à diminuer les droits à 65 jours) ! Refus de période et de report malgré des raisons médicales graves (Enfant handicapé à 100 % à Villenauxe on refuse un report à l'agent !) Honteux, Raciste ? Esclavagiste ? ...La liste est non exhaustive !!**

**Discriminations et stigmatisations autour de ce droit spécifique notamment pour l'attribution de certains postes et fonctions : c'est le retour à la traite « Négrière » !**

**Discriminations structurelles sans précédent dans les départements et territoires d'outre-mer (ERIS, ESP, UHSI, UHSA, PREJ, CNE, EPM, QSL, QPS, EQUIPE, CYNOTECHNIQUE...).**

**Parc immobilier vétuste et (Saint-Pierre, Basse-Terre, Nouméa)**

**Suppression d'emplois budgétaires, non remplacement des départs en retraite : c'est la saignée dans les établissements en outre-mer !**

**Risques psychosociaux importants, de nombreuses tentatives ou suicides !**

Les prisons ultramarines sont sur le point d'exploser : l'insécurité se conjugue avec absentéisme et démotivation. Les fouilles organisées actuellement sont le signe d'une tension palpable dans les détentions, (émeutes, mutineries).

**Oui à une politique courageuse et ambitieuse pour l'outre-mer !**

Lors de la manifestation nationale à Fresnes en mai 2016, **La commission Nationale Outre-Mer de FO Pénitentiaire** avait réclamé la mise en place d'un groupe de travail avec les SYNDICATS autour des problématiques des congés bonifiés. DAP et Ministère campent sur leur MEPRIS : Rien à foutre des congés bonifiés et de l'OUTRE-MER !

**TOURISME POLITIQUE et PENITENTIAIRE sous les cocotiers !**

Malgré la loi du 20 avril 2016 relative à la prise en compte des CIMM pour les mutations des fonctionnaires originaires des Régions Ultramarines et pour les créations d'emplois l'administration continue d'appliquer le « **colonialisme administratif** » en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie : **Inadmissible !!**

**Nous réclamons l'application immédiate et générale du CIMM pour tous les corps de l'administration Pénitentiaire sans distinction de grade.**

**L'administration pénitentiaire entretien la DIVISION des Personnels pour répondre à des exigences et équations purement comptables : refusons cette posture SOYONS tous SOLIDAIRE !**

Alors, **TOUS le 20 AVRIL 2017 à partir de 11H00** devant les portes de la DAP afin de manifester notre colère et notre désarroi, l'administration a assez joué avec nos droits.

**REAGISSONS Ensemble et Unis face à tant d'INJUSTICES !**

*Le 26 Mars 2017*

Commission Outre-Mer FORCE OUVRIERE

---

*Le 19 AVRIL 2017*

*20 AVRIL 2017, LA COMMISSION NATIONALE OUTRE-MER En mouvement devant les portes de la DAP.*

***STOP à la discrimination structurelle avec l'absence de projet ambitieux pour les départements et territoires d'outre-mer( ERIS-UH-PREJ-CYNO ect….)***

***Notre destin nous appartient !!!!***

***Départ à 09h00 devant le CP de Fresnes.***

*La commission Nationale Outre-mer Force Ouvrière*

Commission Outre-Mer FORCE OUVRIERE

---

SNP FO PERSONNELS DE SURVEILLANCE

# MOBILISATION D.A.P OUTRE-MER

**HALTE !!!**
**aux fossoyeurs des CONGÉS BONIFIÉS**

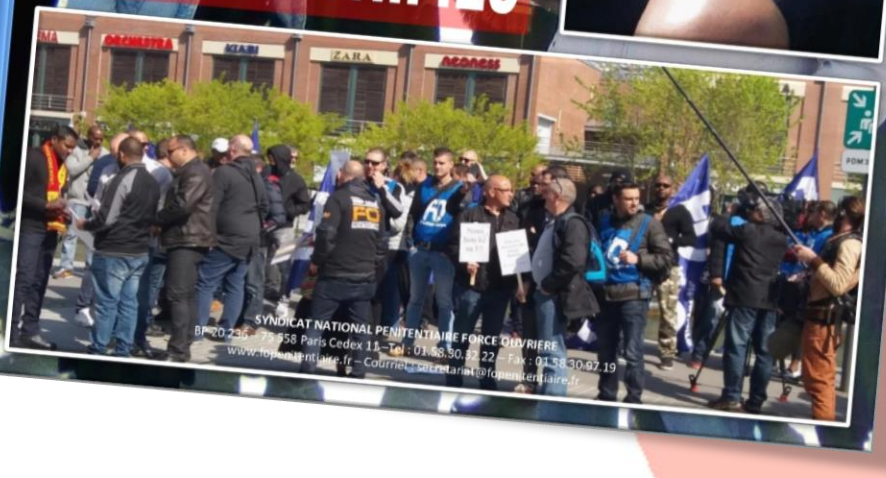

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE
BP 20 236 – 75 558 Paris Cedex 11 –Tel : 01.58.30.32.22 – Fax : 01.58.30.97.19
www.fopenitentiaire.fr – Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

Le 21 avril 2017

# Mobilisation DAP la Commission Outre-Mer ENTENDU !

Le jeudi 20 avril 2017, une mobilisation sous l'impulsion de la Commission Outre-Mer Force Ouvrière s'est organisée devant les locaux de la direction de l'administration pénitentiaire.

Vous étiez nombreux à être venu exprimer votre malaise au sein de cette institution. De même ce rassemblement s'inscrivait dans la continuité des actions déjà menées pour faire aboutir une plate-forme revendicative qui prend en compte vos spécificités et la nécessité de construire une politique courageuse et ambitieuse pour les établissements pénitentiaires en Outre-Mer.

Par la suite une délégation Force Ouvrière a été reçue par le DAP et ses collaborateurs accompagnés par le Directeur Interrégional de la Mission Outre-Mer.

Lors de cet échange constructif de plus 1h30 nous avons mis sur la table notre analyse sur la situation des prisons en outre-mer et les difficultés rencontrées par ces fonctionnaires d'État pour l'octroi de leurs droits.

Après avoir rappelé son attachement pour l'Outre -Mer et consentis une prise de conscience tardive de l'administration pénitentiaire sur la particularité des établissements ultramarins. Il a insisté pour raviver les flammes du dialogue social en outre-mer.

S'agissant de la plate-forme revendicative un certain nombre de points ont été retenus :

- La mise en œuvre dans les plus brefs délais d'un **groupe de travail national** avec les organisations représentatives concernant la gestion des congés bonifiés.
- La création d'une véritable **Direction Interrégionale Outre-Mer** dès le premier trimestre 2018 pour répondre aux exigences et contraintes des établissements pénitentiaires de l'outre-mer.
- Le **financement** acté des constructions des établissements pénitentiaires en outre-mer tel annoncé par le Garde des Sceaux.
- Concernant les différences administratives et structurelles (UHSI-UHSA-UVF-PREJ, etc.…), il souhaite mener une réflexion au regard de chaque établissement ultramarin et l'adapter en fonctions des spécificités intrinsèques.
  De ce fait des discussions en étroite collaboration avec le ministère de la santé doivent être engagée pour le déploiement des unités hospitalières.

Force ouvrière restera vigilante quant à la concrétisation des engagements pris par le DAP lors de cet échange.

La Commission Nationale Outre-Mer FO

# CONGES BONIFIES :

# Le coup de rabot ?

Le 04 juillet 2018

Depuis un an Madame **Annick GIRARDIN Ministre des Outre-Mer** a défini un calendrier dans le cadre des Assises des Outremer qui a abouti le jeudi 28 juin 2018, à la remise d'un **« livre bleu »** au Président de la République.

De même, ce ***livre bleu*** n'a pas vocation pour d'être un catalogue de mesures pour l'Outre-Mer mais de répondre aux exigences et difficultés spécifiques de chaque territoire.

Notre Organisation Professionnelle prend acte des engagements et priorités annoncés pour les Outre-mer mais restera attentive à l'annonce faite par le Président de la République sur la **réforme des congés bonifiés prévu à l'horizon 2020.**

En effet, il souhaite articuler sa réforme sur un principe : **réduire la durée de ce congé spécifique et porter la fréquence tous les 2ans.**

**La Commission Outre-Mer FO Paris** souhaite la mise en œuvre d'un calendrier de consultation avec les organisations représentatives de la fonction publique d'État sur les futures modalités relatives aux congés bonifiés.

Notre Organisation se positionne pour une uniformisation des pratiques dans le cadre du fonctionnement des congés bonifiés dans la fonction publique d'État.

Par ailleurs, notre Organisation souhaite également la **mise en application effective de la loi sur l'égalité réelle en Outre-Mer.**

**La Commission Outre-Mer FO Paris** maintiendra la pression pour que les organisations professionnelles ne soient pas écartées voire contournées lors des prochaines discussions sur ces nouvelles dispositions qui impacteront les fonctionnaires éligibles à ce congé spécifique.

D'ores et déjà la **Commission Outre-Mer FO Paris** vous annonce qu'elle prendra toutes ses responsabilités dans les discussions pour ne pas dénaturer ce droit acquis de haute lutte.

**La Commission Outre-Mer**
**Force Ouvrière Paris**

**COMMISSION NATIONALE OUTRE-MER FORCE OUVRIÈRE LE COMBAT CONTINU !!!**

SYNDICAT NATIONAL PÉNITENTIAIRE FORCE OUVRIÈRE
3, Avenue de Bellevue – 91 210 Draveil –Tel : 01.69.39.10.00 –Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

SNP FO PERSONNELS DE SURVEILLANCE

# FORCE OUVRIÈRE REÇU AU SENAT

SÉNAT

**Ce jour, vendredi 9 Novembre 2018, une délégation FORCE OUVRIÈRE a été reçue au Sénat par Monsieur THANI MOHAMED SOILIHI vice-président du Sénat.**

**Les organisations syndicales étaient conviées, et une fois de plus le syndicat majoritaire UFAP UNSA, a brillé par son absence.**

**Nous avons pu exposer les difficultés et les attentes des collègues ultramarins.**

**Une fois de plus, nous avons revendiqué l'appartenance de l'Outre-Mer à la France, et avons demandé des explications sur les inégalités de traitement.**

**Certains mots sont en vogue et très utilisés mais pas mis en pratique pour les collègues ultramarins : continuité territoriale, égalité des chances, risques psychosociaux..., mais ne s'appliquent pas à l'outre-mer.**

**Pour FORCE OUVRIÈRE, le combat continue, et nous continuerons à faire valoir les droits des ultramarins, dans l'attente tant espérée de la création d'une vraie Direction Interrégionale Outre-Mer.**

## L'OUTRE-MER, UNE CHANCE POUR LA REPUBLIQUE !

## FORCE OUVRIÈRE AVEC VOUS

**FO Pénitentiaire** – le 9 novembre 2018

Pénitentiaire FO RESISTER !! Avec FO je défends le Service Public Pénitentiaire FO RIEN LACHER !!!